



2021-04-22/02

**Le Maire de Sainte Agathe la Bouteresse,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;
- Considérant le problème de sécurité qui se pose au carrefour de la Rue Aldo Moro avec l'Impasse du Champ de Foire et la Rue du Gymnase ;
- Considérant les travaux d'aménagement réalisés ;
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ces voies ;
- Vu l'intérêt général ;

**Mairie**  
15 Route de la Bastie  
42130  
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

[mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr](mailto:mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr)

**A R R E T E**

**Article 1** : il est installé un « STOP » sur la Rue Aldo Moro, à l'intersection avec l'Impasse du Champ de Foire et la Rue du Gymnase.

Les automobilistes sortant de cette voie marqueront en conséquence le STOP.

**Article 2** : Ces dispositions sont applicables depuis la mise en place du panneau de signalisation règlementaire par les services techniques de la commune, et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Boën et Monsieur le Maire seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Sainte Agathe la Bouteresse.

**Article 4** : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Boën ;

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse, le 22 avril 2021.

Le Maire,  
Pierre DREVET.